

M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deans: J'ai des problèmes ce soir. Qu'est-ce qui vous arrive?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Sherbrooke (M. Pelletier) invoque le Règlement.

[Français]

M. Pelletier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier) invoque le Règlement.

M. Pelletier: Monsieur le président, est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit tout à l'heure? Vous admettez dans cette Chambre que nous puissions porter un T-Shirt? Est-ce que j'ai bien compris?

M. l'Orateur adjoint: Oui. L'honorable député a bien compris.

[Traduction]

M. Deans: Je semble éprouver certaines difficultés. Rappelez-vous cependant que les hommes doivent avoir une cravate lorsqu'ils portent un T-shirt.

Je veux demander au ministre quelles dispositions éventuelles des règlements nous permettront de nous assurer que les gens qui ont dépensé leurs ressources financières pour l'installation de l'urée-formaldéhyde auront droit à d'autres fonds pour couvrir la différence entre la subvention de \$5,000 et le coût total d'enlèvement, et s'il est prêt à présenter des amendements à cet effet, au besoin. Je n'ai pas à rappeler au ministre, j'en suis persuadé, que le coût total d'enlèvement, du moins à Toronto, et je suppose que c'est également vrai dans la plupart des autres grandes agglomérations du pays, est de l'ordre de \$20,000. Dans une maison de brique . . .

M. Burghardt: Ce n'est pas vrai.

M. Deans: Le député de London-Ouest (M. Burghardt) prétend que je suis dans l'erreur. Ce ne serait pas la première fois, et je suis donc prêt à accepter que l'on mette en doute mes affirmations. Cependant, selon les informations que j'ai, et je pense que le ministre a les mêmes, le coût total d'enlèvement de la mousse d'urée-formaldéhyde dans les maisons de brique peut s'élever à \$20,000. En fait, c'est une estimation très prudente. Le coût réel pourrait bien être beaucoup plus important. On ne se disputera cependant pas à ce sujet. Même si les coûts sont de \$10,000, pour quelqu'un qui n'a pas d'argent, la différence entre une dépense de \$10,000 et une de \$20,000 ne vaut pas que l'on ergote à son sujet ce soir, surtout lorsque cette personne ne peut obtenir une hypothèque parce qu'elle n'a pas le revenu nécessaire.

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant les chiffres que le principe, car c'est de principe que je parle. Je crois donc important que l'on s'occupe de ce principe. Il y a certains problèmes qu'on ne peut pas simplement régler en privé, dans des lettres, d'un signe de la tête ou d'un clin d'œil. Il y a des questions qui ne sont pas directement reliées à l'enlèvement de la mousse d'urée-formol. J'ai discuté avec une famille que je connais

Isolation à l'urée-formol—Loi

bien, et il semble évident que ce produit a gravement détérioré la santé de la maîtresse de maison. Je dis «semble évident», car je ne suis pas médecin. Je ne prétends pas l'être et je ne l'ai jamais prétendu. Quelles mesures prenons-nous? Quelles sont les dispositions permettant d'aider ceux qui risquent de souffrir de maladies graves et durables à cause, d'après certaines personnes, de l'urée formaldéhyde? Même si je ne peux pas être catégorique, bien des gens affirment que certains troubles de santé sont directement reliés à ce matériau.

Quelle aide accorde-t-on aux propriétaires de maisons dont la structure a été endommagée par la MIUF? Les députés reconnaissent, je pense, que ce produit pourrait très bien causer des dommages structurels. Et la baisse de valeur de la propriété? Le député de London-Ouest (M. Burghardt) et d'autres députés savent qu'un certain nombre de propriétaires ont fait appel pour obtenir une réduction de leur impôt foncier et que certains d'autre eux ont obtenu gain de cause. Néanmoins, n'oublions pas que si on doit leur accorder ces concessions, aux frais des autres contribuables de la municipalité, c'est parce que le gouvernement fédéral a autorisé l'usage de la mousse isolante d'urée-formol et qu'il a incité les citoyens à l'utiliser. Puis il y a évidemment tous les troubles de santé. Je n'entrerai pas dans les détails, mais ce sont des questions extrêmement importantes.

M. Skelly: Quelqu'un là-bas désire que vous entriez dans les détails. Je pense qu'on a dit «Bravo».

M. Deans: Non, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Néanmoins, je tiens à dire que cela suscite toutes sortes de problèmes de santé. Quel est le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) dans cette affaire? Où est le lien? Quelles sont les responsabilités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministère va-t-il assumer une part des responsabilités financières? Il y a quelques années, nous avons dû nous battre à propos de cas d'amiantose directement reliés aux activités des usines Johns-Manville. Je me souviens de tout le mal que nous avons eu à convaincre les gens que c'était dangereux pour la santé. C'est une affaire dont je me suis occupé pendant longtemps. Au début, nous avons eu énormément de difficulté à convaincre les médecins et les autres du danger présenté par les particules d'amiante en suspension dans l'air dans les usines Johns-Manville qui fabriquaient des produits à base d'amiante. Je connais des gens qui sont morts d'amiantose et qui n'ont pas pu prouver, de leur vivant, qu'ils souffraient d'une maladie professionnelle et qui n'ont obtenu aucune indemnité.

Je demande aux députés de ne pas rejeter la possibilité qu'une utilisation et une exposition continues à la mousse isolante d'urée-formol soient très dangereuses pour la santé. Ne faites pas comme ces gens qui, il y a dix ou 15 ans, ont refusé de reconnaître les dangers présentés par l'amiante. Ne revenez pas nous dire dans dix ans: «Mon Dieu, quel dommage que nous ne l'ayons pas su». Tout le problème est là.